

ARTICLE DE PRESSE

Les Fraudes sur la vente des produits pétroliers au Gabon

1/ Contexte actuel

Depuis plusieurs années, certains acteurs de la distribution des produits pétroliers au Gabon ne respectent pas la réglementation en vigueur dans le cadre de leurs professions. Cette situation porte non seulement un sérieux dommage à l'Etat du fait de l'alourdissement de la Stabilisation, c'est-à-dire la subvention que l'Etat alloue pour maintenir les prix des produits pétroliers à un niveau artificiellement bas afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages contre les fluctuations erratiques des cours du brut à l'international, mais aussi pour les consommateurs qui, souvent, se plaignent de la mauvaise qualité des produits livrés dans les réseaux des stations-service.

En effet, il n'est pas rare que l'on identifie sur des axes routiers du pays, des points de vente illicite entretenus par certains chauffeurs des sociétés de transport agréées. Des cas de détournement de destination finale des cargaisons (livraisons aux industriels à partir des stations-service), le frelatage des carburants livrés aux usagers en vue de l'augmentation des marges bénéficiaires, sont autant des pratiques décriées.

Toutes ces irrégularités amènent les administrations impliquées dans l'aval pétrolier dont la CAISTAB, à prendre des mesures appropriées pour endiguer ces phénomènes.

2 / Mesures à prendre

Les cas d'irrégularités mentionnés ci-dessus portent pour la plupart sur un usage détourné du pétrole lampant qui est un produit doublement subventionné par l'Etat.

En effet, le litre de pétrole lampant est actuellement vendu au prix de **395 FCFA**. La première subvention, liée au facteur de Stabilisation, est de **172,78 FCFA**. Sans ce soutien de l'Etat, le litre de pétrole coûterait **567,78 FCFA**.

La deuxième subvention, quant à elle est liée au facteur de péréquation, c'est-à-dire du mécanisme d'équilibre du prix sur le territoire national. Ce facteur est différent d'une localité à une autre. De ce fait, le prix réel du litre de pétrole lampant, sans aucune subvention, serait par exemple de 693 FCFA à Port-Gentil, **868 FCFA** à Oyem et **915 FCFA** à Moanda..

C'est précisément en raison de cet effort des Pouvoirs Publics que la CAISTAB, en application de l'Arrêté n°0026/MEPIP du 04 août 2015 portant création, attributions et organisation de la brigade mobile itinérante de contrôle de la distribution des produits pétroliers en République Gabonaise, exerce des contrôles en stations-service.

Par l'action de l'Unité Itinérante de Contrôle (UIC) créée le 13 juillet 2018, il s'agit d'interdire systématiquement tout approvisionnement d'un industriel à partir des stations-service, de veiller au respect des cuves dédiées pour chaque produit lors des opérations de dépotage en stations-service, de détruire tous les points de vente illicite des carburants le long des routes du pays.

L'objectif visé in fine par ces actions est de réduire les pertes financières de l'Etat sur ces produits sensibles, d'assurer la sécurité des consommateurs et de tous les usagers, améliorer la qualité des produits pétroliers vendus en stations-service.

3/ Impact de l'action de l'Unité Itinérante de Contrôle (UIC) sur la consommation du pétrole lampant

Au terme de six (6) mois d'exercice de l'Unité Itinérante de Contrôle focalisée dans la ville de Libreville et, grâce également à la mesure relative à la réduction du nombre des pompes de pétrole lampant dans les stations-service des Communes de Libreville, Owendo et Akanda, les sorties de pétrole lampant ont considérablement baissé. Les résultats sont consignés dans le tableau qui suit :

EVOLUTION DES VENTES DE PETROLE (en litres)

Mois	2017	2018	variation 2017/2018 (%)
Juin	973 000	618 000	- 36,49 %
Juillet	893 000	641 000	- 28,22 %
Août	819 000	541 000	- 33,94 %
Septembre	848 000	411 000	- 51,53 %
Octobre	784 000	435 000	- 44,52 %
Novembre	794 000	459 000	- 42,19 %
Décembre	711 000	440 000	- 38,12 %
Total	5 824 017	3 547 018	-40 %

Source : Caistab

En comparant les quantités de pétrole lampant livrées entre 2017 et 2018, l'on constate qu'elles connaissent une baisse considérable. En effet, ces quantités passent de **5 824 017** litres en 2017 à **3 547 018** litres en 2018, soit une baisse de 2 277 000 litres. Ce qui représente une baisse globale de 40% sur les mêmes périodes entre 2017 et 2018. La subvention de l'Etat sur le pétrole lampant étant de **172,78 FCFA** par litre, c'est environ **325 565 317 FCFA** d'économie réalisée par l'Etat en six mois, uniquement dans les trois Communes sus indiquées.

Le graphique ci-dessous reprend ces évolutions entre 2017 et 2018



Après Libreville et ses environs, la capitale économique, Port-Gentil représente la ville la plus densément peuplée du pays. Une extension des activités de l'Unité Itinérante de Contrôle permettrait également d'y limiter les pratiques de fraudes sur les produits pétroliers en général et de manière spécifique sur le pétrole lampant. Ainsi, les consommations sur ce produit seront ajustées à leur niveau réel avec la conséquence d'une baisse de la subvention supportée par l'Etat.